

# Promouvoir la diversité et le respect dans les écoles du Nouveau-Brunswick



## Rapport annuel sur l'intimidation 2013-2014

Éducation et Développement  
de la petite enfance



**Éducation et Développement de la petite enfance**

**Rapport annuel sur l'intimidation 2013-2014 - Promouvoir la diversité et le respect dans les écoles  
du Nouveau-Brunswick**

ISBN : 978-1-4605-0860-2 (Imprimé)

ISBN : 978-1-4605-0862-6 (PDF)

ISSN : 2369-2892 (Imprimé)

ISSN : 2369-291X (PDF)



## Message du Ministre

Je suis très heureux de présenter le premier rapport annuel sur l'intimidation. Prévu par la *Loi sur l'éducation*, ce rapport comprend les statistiques recueillies au cours des cinq dernières années au moyen du sondage auprès des finissants de l'école secondaire. Il décrit également les programmes offerts par les secteurs francophone et anglophone.

Dans le cadre de son engagement à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille, notre gouvernement a promis de créer un milieu propice à l'apprentissage pour les élèves en réduisant l'intimidation dans le système scolaire. La création d'un milieu propice est essentielle à la réussite. Nous voulons que les élèves obtiennent l'éducation qu'ils méritent et acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour appuyer la croissance économique de la province et favoriser son avancement social.

Les initiatives de prévention et d'intervention en matière d'intimidation s'inscrivent maintenant dans une nouvelle démarche à volets multiples visant à créer des milieux sécuritaires et accueillants pour tous les élèves des écoles publiques du Nouveau-Brunswick. Ainsi, les coordonnateurs de la diversité et du respect exerceront un leadership à l'échelon provincial afin d'aider les écoles et les districts scolaires à créer un milieu qui favorise un sentiment d'appartenance pour tous les élèves, sans égard à leur identité ni à leurs antécédents personnels, tout en mettant l'accent sur les initiatives de prévention et d'intervention en matière d'intimidation, c'est-à-dire l'inclusion scolaire des jeunes LGBTQ, l'éducation culturelle, l'orientation globale et scolaire, la planification de milieux propices à l'apprentissage et la santé mentale à l'école. Ces initiatives permettront de remédier aux causes profondes de l'intimidation dans les écoles de la province.

Il nous incombe d'enseigner aux enfants et aux jeunes la valeur de la diversité, les effets néfastes de l'intimidation et l'importance de faire preuve de respect à l'égard des autres dans la société. Ce rapport deviendra le document de base qui permettra au Ministère de déterminer les secteurs sur lesquels ses programmes en matière de diversité et de respect devraient se concentrer afin d'atteindre ses objectifs relatifs à la création d'un milieu propice à l'apprentissage.



Le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance,  
L'hon. Serge Rousselle, c.r.

# Rapport annuel 2013-2014 sur l'intimidation

*Promouvoir la diversité et le respect dans les écoles du Nouveau-Brunswick*

## Introduction

---

En décembre 2011, le Comité consultatif ministériel sur le milieu propice à l'apprentissage et au travail a présenté au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ses recommandations, qui comprenaient notamment l'amélioration des dispositions législatives pour renforcer les exigences relatives à la production de rapports et à la surveillance au moyen de plans visant l'établissement de milieux propices à l'apprentissage et au travail.

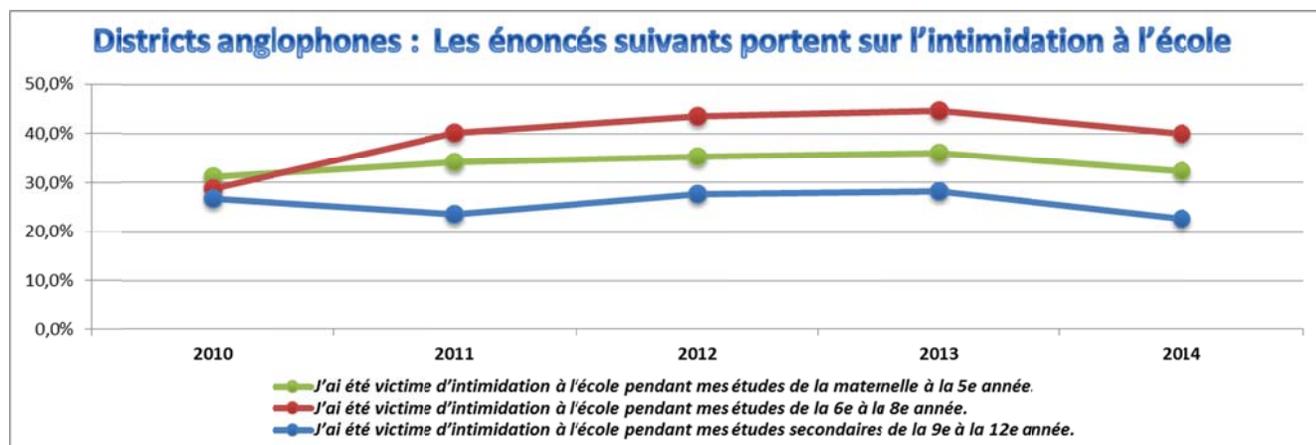
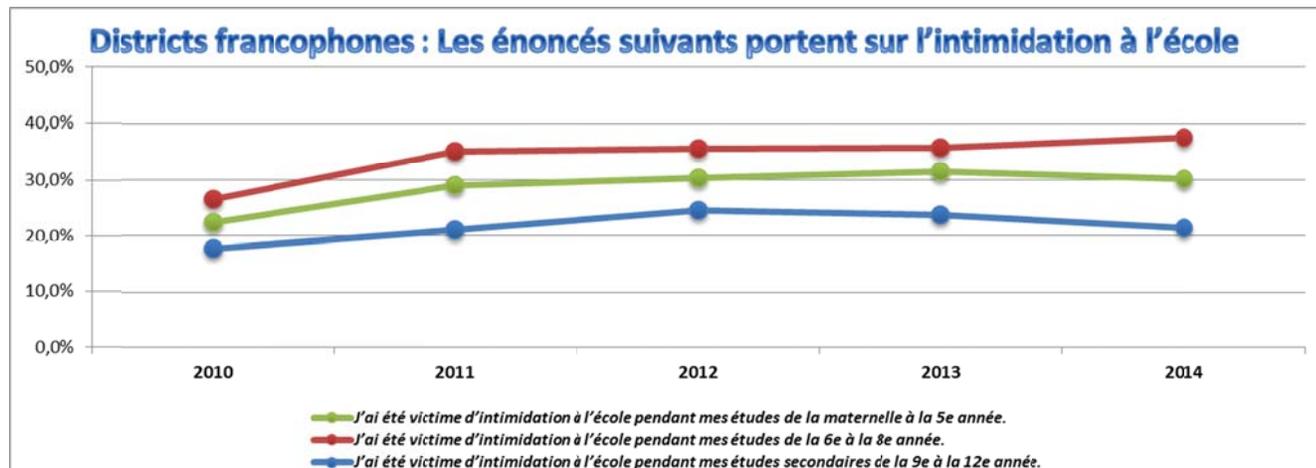
Les modifications apportées à la *Loi sur l'éducation* ont été adoptées à l'Assemblée législative en mai 2012.

L'article 56.2 de la *Loi* énonce ce qui suit : « Le Ministre dépose un rapport annuel sur l'intimidation au sein du système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick à l'Assemblée législative au cours de la session ordinaire de la Législature qui suit la fin de l'année visée par le rapport. »

Le présent rapport – le premier à être déposé – présente des renseignements statistiques sur l'intimidation à l'école pendant les cinq dernières années en plus de souligner les efforts déployés par le Ministère et les districts scolaires pour favoriser une culture qui prône un plus grand respect et une plus grande diversité dans les écoles. Les prochains rapports comprendront des comptes rendus des conseils d'éducation de district sur leurs plans visant l'établissement de milieux propices à l'apprentissage et au travail dans les écoles et les districts scolaires.

## Tendances des cinq dernières années

Les données statistiques suivantes ont été recueillies au moyen du questionnaire de départ rempli par les élèves qui obtiennent leur diplôme. Ces statistiques couvrent les années scolaires allant de 2009-2010 à 2013-2014.

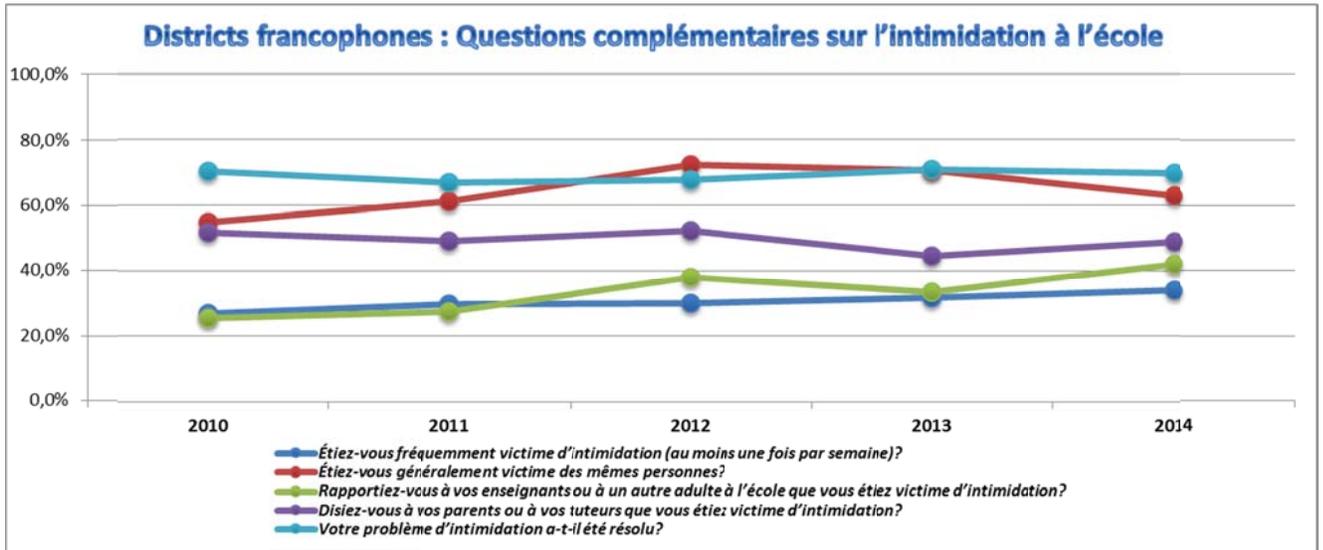


Les réponses des élèves à la question demandant s'ils avaient été victimes d'intimidation indiquent une augmentation en 2012 et en 2013, et quelques diminutions en 2014. Nous observons également que, selon les élèves, les incidents d'intimidation se produisent surtout pendant les années du niveau intermédiaire (6<sup>e</sup> à 8<sup>e</sup> année) et que le nombre d'incidents signalés est le plus faible en ce qui a trait à leurs années d'études au secondaire (9<sup>e</sup> à 12<sup>e</sup> année).

En décembre 2011, le Comité consultatif ministériel sur le milieu propice à l'apprentissage et au travail a recommandé de modifier la *Loi sur l'éducation* afin d'y inclure les définitions du « milieu propice à l'apprentissage et au travail » et de l'« inconduite grave ». D'autres modifications ont permis d'intégrer le plan visant à créer un milieu propice à l'apprentissage et au travail dans les fonctions des enseignants, des

directions d'école, des directions générales et des membres des comités parentaux d'appui à l'école (CPAE). De plus, les Conseils d'éducation de district sont tenus de présenter un rapport annuel en matière de Milieu propice à l'apprentissage et au travail du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Les exigences relatives au dépôt de ce rapport ont également été ajoutées aux modifications.

Le Comité a aussi recommandé que le Ministère mette en place dans chaque secteur un poste de coordonnateur provincial de la lutte contre l'intimidation. Ces postes ont été créés en février 2013. L'année suivante, nous avons observé une diminution du nombre de signalements d'incidents, et ce, de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Conformément à la définition du milieu propice à l'apprentissage et au travail, ces postes ont été récemment diversifiés, et de nouveaux postes ont été créés. Ce poste, occupé par une personne dans chaque secteur linguistique, se nomme dorénavant coordonnateur de la diversité et du respect.



Ces tableaux de données pour les districts francophones et anglophones reflètent des affirmations positives.



### Données à recueillir à l'avenir

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance met en œuvre un nouveau système d'information sur les élèves. On y présente les nouvelles normes relatives aux données devant être appliquées en vertu de la Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail. Ce système permet aux écoles et aux districts de consigner les incidents découlant de comportements non tolérés ou d'inconduites graves. Le système d'information sur les élèves est un outil commun utilisé par les écoles pour consigner les incidents et pour produire des rapports harmonisés dont le modèle est similaire dans les sept districts scolaires.

Dans ce nouveau système, l'intimidation sera subdivisée selon les quatre catégories suivantes :

#### Cyberintimidation, intimidation physique, intimidation sociale et intimidation verbale

Chaque catégorie aura le même descripteur :

- Harcèlement ou intimidation – général
- Harcèlement ou intimidation fondés sur l'incapacité
- Harcèlement ou intimidation fondés sur la race, la couleur ou l'origine nationale
- Harcèlement ou intimidation fondés sur l'identité sexuelle ou l'orientation sexuelle

Le District scolaire Anglophone West et le District scolaire francophone Nord-Ouest mettent maintenant le nouveau système en œuvre. Son déploiement dans l'ensemble des districts scolaires est prévu pour la fin de l'année scolaire 2016-2017. Cet outil normalisé facilitera la collecte de données provinciales sur l'intimidation qui contribueront à améliorer et à cibler les programmes et les activités.

## Programmes et activités

---

La présente section du rapport décrit les activités et les programmes menés dans les écoles et les districts scolaires du Nouveau-Brunswick pour favoriser la diversité et le respect et ainsi réduire l'intimidation.

### Novembre – Semaine de prévention de l'intimidation

17 décembre – Journée contre l'intimidation (ou Journée bleue)

Février – Journée du chandail rose, campagne de lutte contre l'intimidation

17 mai – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Ces activités permettent de sensibiliser les écoles, tout en fournissant une tribune, ainsi qu'une occasion de promouvoir davantage la diversité et le respect dans nos écoles. Ils aident à enseigner aux élèves à établir des relations respectueuses, positives et saines. Quand l'école met l'accent sur la prévention de l'intimidation, les élèves développent des compétences personnelles d'empathie, de responsabilité sociale et de citoyenneté. Mettre l'accent sur l'enseignement de la gestion émotionnelle, de la prise de décisions efficace, et du comportement éthique et responsable, contribue à faire en sorte que l'élève soit mieux outillé pour tisser des relations saines.

Toutes les écoles de la province ont participé à la 3<sup>e</sup> semaine annuelle contre l'intimidation.

### Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail

En décembre 2013, des améliorations ont été apportées à la Politique 703 (Milieu propice à l'apprentissage et au travail) pour faire mention de la diversité et du respect.

*... « fixant un mécanisme pour favoriser un milieu propice à l'apprentissage et au travail inclusif, sécuritaire, au respect des droits de la personne et à la diversité. Ce milieu soutient également la lutte contre toute forme de discrimination pour des raisons réelles ou perçues à l'égard d'autrui en raison de sa race, sa couleur, sa religion, son origine nationale ou son ethnicité, son ascendance, son lieu d'origine, son groupe linguistique, son incapacité, son sexe, son orientation sexuelle, son identité sexuelle, son âge, sa condition sociale, ses convictions ou ses activités politiques. »*

Ces améliorations se sont traduites par une redéfinition des termes « identité sexuelle » et « orientation sexuelle » et le soutien aux élèves par la création de groupes de minorités sexuelles dans plusieurs écoles.

## Recommandations au Bureau du protocole concernant le déploiement dans les écoles de drapeaux appuyant la diversité, le respect et la culture

Le Comité consultatif ministériel sur l'inclusion scolaire a été invité à formuler des recommandations concernant le déploiement de drapeaux appuyant la diversité. Le Bureau du protocole a approuvé l'énoncé qui suit :

Avec la permission du Bureau du protocole, les écoles provinciales où des mâts de drapeau supplémentaires sont disponibles :

- peuvent faire flotter les drapeaux représentatifs de journées nationales ou internationales largement reconnues qui respectent la diversité et l'égalité;
- peuvent faire flotter les drapeaux de pays ou de Premières Nations qui ont une importance patrimoniale pour la population de la province.

## Définition de l'intimidation utilisée dans la formation offerte par les coordonnateurs de la diversité et du respect

« L'intimidation est un comportement appris qui vise à causer du tort à une personne ou à un groupe de personnes ou dont on sait qu'il cause du tort, par exemple par la peur, l'intimidation ou l'humiliation. Il y a déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre les personnes concernées, ce qui a une incidence sur les relations à l'intérieur du milieu propice à l'apprentissage de l'école. On parle d'intimidation lorsque le comportement s'est déjà manifesté à plusieurs reprises ou lorsque la probabilité qu'il se répète est grande. L'intimidation prend de nombreuses formes, qu'elle soit physique, verbale, non verbale, sociale ou électronique (cyberintimidation). Elle comprend également les cas où une personne soutient ou encourage un tel comportement de quelque façon que ce soit. »

Cette définition résulte de demandes faites par des élèves, des parents et des éducateurs. Les coordonnateurs de la diversité et du respect utilisent cette définition dans leurs formations pour permettre aux élèves de faire la distinction entre les comportements d'intimidation et les différends ou les conflits.

## Écoles respectueuses des droits – UNICEF

Le programme Écoles respectueuses des droits s'appuie sur la [Convention relative aux droits de l'enfant](#) des Nations Unies pour créer une culture scolaire respectueuse qui n'exclut personne. Cette initiative est mise en œuvre en collaboration avec le bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse.

## Au-delà de la souffrance – Croix-Rouge canadienne

Le programme Au-delà de la souffrance de la Croix-Rouge canadienne préconise une approche à l'échelle de l'école ou de l'organisation pour prévenir l'intimidation et favoriser l'empathie et le respect.

Voici les points saillants du rapport 2013-2014 sur le programme de prévention de l'intimidation et du harcèlement Au-delà de la souffrance :

- formation de 122 animateurs d'ateliers de prévention;
- formation ou maintien de 1 198 jeunes animateurs d'ateliers de prévention;
- animation de 457 ateliers Au-delà de la souffrance;
- participation de 13 532 élèves à l'atelier de prévention de l'intimidation par les pairs.

## Exploitation des enfants sur Internet – protocole d'entente avec Sécurité publique (cyberintimidation)

Internet permet aux prédateurs d'enfants d'avoir accès à notre ressource la plus vulnérable, nos enfants. Ce phénomène est mieux connu sous le nom « exploitation des enfants sur Internet (EEI) ».

En mars 2014, le gouvernement provincial a signé un protocole d'entente avec le Centre canadien de protection de l'enfance (CCPE) pour faciliter l'utilisation sécuritaire et responsable d'Internet. Selon les termes de cet accord, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fera l'achat d'ouvrages et de documentation qui permettront aux enseignants d'atteindre des résultats transversaux en matière de sécurité personnelle. Le Ministère collaborera avec le CCPE pour que se tiennent des séances de développement professionnel à l'intention du personnel des districts scolaires qui appuieront la mise en œuvre de cette documentation dans les écoles.

## Secteur anglophone

---

### *Positive Behaviour Interventions and Support* (soutien comportemental positif)

Cette approche axée sur des données probantes vise à établir un milieu propice à l'apprentissage et à l'enseignement nécessaire à l'atteinte de la réussite scolaire et sociale de tous les élèves.

Cette approche permet d'établir les attentes comportementales communes mises en valeur par la communauté scolaire. Ces attentes comportementales sont enseignées afin de créer un milieu où l'élève sait ce que l'on s'attend de lui. Les élèves sont

fréquemment et systématiquement félicités d'avoir un comportement approprié. En ce qui a trait aux comportements indésirables, on y réagit vite, sans exception, et de façon conséquente.

La présentation, la modélisation, et le renforcement des comportements sociaux positifs sont des éléments importants de l'expérience éducative de l'élève. L'application de cette approche fait en sorte que le comportement approprié est la norme.

### Respect à l'école – Groupe Respect

Ce programme en ligne a pour but de donner les outils nécessaires au personnel enseignant et de soutien pour comprendre et prévenir l'intimidation, la violence, le harcèlement et la négligence. Les renseignements sur ce programme sont disponibles à : <http://french.respectinschool.com/>.

## Secteur francophone

---

Le secteur francophone a mis sur pied des groupes d'enseignants, d'assistants en éducation et de directions d'école pour coordonner les efforts afin de prévenir l'intimidation. De plus, deux membres du personnel par école ont participé à une journée de réflexion sur l'intimidation animée par le coordonnateur de la diversité et du respect et les coordonnateurs au milieu propice à l'apprentissage des districts.

## Prochaines étapes

---

### Nouvelle documentation

Conformément à la Politique 703 – Milieu propice à l'apprentissage et au travail, le Ministère a la responsabilité d'appuyer le plan de l'école à l'aide de divers moyens, notamment des ouvrages et de la documentation. Le Ministère a retenu les services d'Égale Canada, le seul organisme caritatif national qui a recours à la recherche, à la sensibilisation et à l'engagement communautaire pour promouvoir les droits des homosexuels, des lesbiennes, des bisexuels et des transsexuels. Ensemble, nous avons produit pour chaque secteur de la documentation utile fondée sur des données probantes qui porte sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. Dans le rapport de l'an prochain, plus d'informations seront fournies au sujet de la documentation en ligne et du nombre de membres du personnel scolaire qui ont suivi la formation.